

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

668 - Doit on informer une personne de l'état de dépravation de son épouse?

question

L'on a surpris une épouse en flagrant délit d'adultère. Doit-on en informer son mari ?

la réponse favorite

Louange à Allah

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Abd Allah ibn Djibrine (Puisse Allah le préserver) et il a répondu en ces termes : **Si elle persiste dans son comportement et refuse de se repentir, malgré un rappel à l'ordre, nous pensons qu'il faut l'informer pour éviter qu'elle ne gâte son lit.** Allah le sait mieux.